

il ne fut pas touché une seule fois en pleine poitrine.

Un revirement s'opérait dans l'opinion publique.

Nombre des auditeurs commençaient à croire que René Moulin pouvait bien avoir été compromis par de fausses apparences.

M. de la Tour Vaudieu ne souriait plus ; un pli profond se creusait entre ses sourcils.

— Pourquoi laisse-t-on ce misérable s'expliquer ainsi ? se demandait-il. Ce magistrat ne montre ni zèle ni intelligence ! il fallait agir sur l'accusé par l'intimidation et lui couper au besoin la parole.

A l'interrogatoire qui dura près de trois quarts d'heure succéda le réquisitoire.

Il fut ce qu'il devait être, étant donnée la conviction du ministère public, c'est-à-dire écrasant.

Il attirait les foudres de la loi sur ces hommes dangereux entre tous, faisant de la révolution un métier et du désordre une profession, sapant les bases mêmes de la société, s'attaquant au principe d'autorité sans lequel tout n'est que désordre, confusion, chaos ; paralysant l'industrie, arrêtant l'essor du commerce, faisant naître la panique, non seulement dans les villes, mais au fond des campagnes les plus éloignées, mettant en état de suspicion devant l'Europe. Il finissait en demandant l'application rigoureuse de la loi.

Ce réquisitoire ampoulé, plein de phrases creuses et de mots sonores, réveilla les angoisses un instant calmées de Berthe et mit un peu de baume dans les veines du sénateur.

Tous les regards s'attachaient sur René Moulin, étudiant sa physionomie.

A la surprise générale elle n'offrait aucune trace d'inquiétude, mais une vague teinte d'ironie.

— Que de longs discours perdus à propos de moi ! pensait le mécanicien ; ils auront beau pérorer, ils ne feront pas que je sois coupable...

— La parole est à la défense, dit le président.

Henry de la Tour-Vaudieu se leva.

Le sénateur devint très pâle et frissonna de la tête aux pieds.

— Lui, balbutia-t-il. Lui, défendant mon ennemi mortel ! Quel présage !

Sans en avoir conscience il s'était soulevé à demi. Il se laissa tomber lourdement sur son banc.

Le jeune avocat prit la parole.

Sa plaidoirie fut brève, mais pleine de logique et de cœur.

Tout en évitant avec un tact exquis de froisser l'amour-propre du ministère public et des membres du tribunal, il démolit les arguments de l'acte d'accusation et ceux du réquisitoire, et dégagait la vérité des voiles sous lesquels on l'avait fait disparaître.

Il prouva jusqu'à l'évidence que les faits servant de base à la poursuite étaient sortis de l'imagination féconde d'agents de police désireux de se signaler à tout prix.

Il étala sous les yeux des juges le passé de René Moulin qui vivait loin de Paris depuis dix-huit ans.

Il montra le mécanicien, arrivant tout jeune en Angleterre, travaillant avec un courage infatigable, menant une conduite exemplaire, honoré de ses chefs, aimé de ses camarades, irréprochable sous tous les rapports, ne s'occupant que de son métier et absolument indifférent aux choses de la politique.

Il fit mieux que le dire, il le prouva par des attestations venues de Portsmouth et dûment légalisées.

Il produisit une lettre de ce commissaire de police dans l'exercice de ses fonctions auquel René Moulin avait sauvé la vie au péril de la sienne, quelques semaines auparavant, à la *Canette d'Argent*, à Batignolles.

— L'innocence de celui que j'ai l'honneur de défendre doit briller à vos yeux comme aux miens ! dit-il en terminant. Elle s'impose !... elle est manifeste !... Vous ferez bonne et prompt justice de rapports de police qu'aucune preuve matérielle ne vient confirmer, et qu'anéantissent mille preuves morales ! Mon client est un honnête homme, un homme irréprochable, vous n'avez plus le droit d'en douter et je réclame son acquittement...

Henry de la Tour Vaudieu s'assit après avoir tendu la main à l'accusé qui la serra avec effusion.

Un murmure sympathique courut dans l'audi-

toire. L'organe du ministère public ne demanda point la parole pour répliquer.

La cour délibéra.

Berthe palpait.

Le sénateur broyait de ses mains crispées le dossier du banc placé devant lui.

Après dix minutes de délibération le président donna lecture du verdict de la cour, verdict acquittant René Moulin et ordonnant qu'il fût mis en liberté immédiate, s'il n'était retenu pour d'autres causes.

L'orpheline poussa un faible cri de joie et, succombant à l'écrasante émotion, perdit connaissance.

On s'empressa aussitôt autour d'elle ; on lui prodigua des soins qui ne tardèrent point à la ranimer.

Le duc Georges de la Tour-Vaudieu s'était glissé hors de la salle, le front mouillé de sueur, l'âme pleine d'épouvante et de sombres pressentiments.

Henry de la Tour-Vaudieu, ne soupçonnant point qu'il venait de plaider devant son père, avait reçu les chaudes félicitations de ses confrères et se rendait à la cinquième chambre où il devait défendre Jean-Jeudi.

Là il déploya de nouveau tout son talent, mais son second client se trouvait dans des conditions beaucoup moins intéressantes que le premier, et il lui fut impossible d'obtenir un acquittement pur et simple.

Le succès, quoique incomplet, fut cependant très beau.

Jean-Jeudi ne s'entendit condamner qu'à huit jours.

Fil-en-Quatre, lui, avait obtenu deux ans de prison et cinq ans de surveillance.

Le sénateur s'était éloigné du Palais.

Il ne se doutait guère qu'on jugeait à la cinquième chambre un homme, un ennemi, bien autrement redoutable pour lui que René Moulin, et que son fils défendait cet homme comme il avait déjà défendu le mécanicien.

Il ne devinait point que le jour était proche peut-être où Jean-Jeudi et René Moulin s'uniraient contre lui pour la vengeance.

* * *

Berthe revint promptement à elle, grâce aux soins intelligents qui lui furent prodigués et elle put, quoique bien faible encore, reprendre le chemin de la rue Notre-Dame-des Champs.

Pour la première fois depuis la mort de sa mère, l'orpheline avait au cœur si non la joie, du moins une espérance.

Elle ne regardait plus comme impossible la réhabilitation du nom de son père, de ce nom qui était le sien et qu'une tache de sang l'empêchait de porter.

La jeune fille attachait à cette réhabilitation un immense intérêt.

Il s'agissait pas seulement pour elle de faire reconnaître et proclamer l'innocence de Paul Leroyer, mort sur l'échafaud.

A coup sûr elle songeait au passé, au passé lointain, inconnu de la plupart, oublié de tous, mais elle songeait aussi à l'avenir.

La pauvre enfant avait voulu imposer silence à son amour. Elle avait commandé à son cœur d'arrêter ses battements.

Son cœur refusait d'obéir ; son amour ne se taisait pas ; plus que jamais elle aimait Etienne Loriot, et elle commençait à comprendre qu'elle ne cesserait point de l'aimer malgré tous ses efforts.

Or, le jour où il serait démontré que Paul Leroyer avait été martyr et non coupable, Berthe, n'ayant plus de secret à garder, pourrait apprendre au jeune médecin le motif si légitime de sa visite à la place Royale, et devenir sa femme heureuse et bien-aimée.

Oui, tout cela était possible et tout cela pouvait être prochain.

Le soir ou le lendemain, sans aucun doute, Berthe verrait René. Elle saurait par lui ce que contenait la lettre détruite. Il lui ferait part de ses projets et tous deux marcheraient ensemble vers le but...

XIII

René Moulin, il nous semble superflu de l'affirmer, était profondément heureux de son acquitte-

ment, mais il n'avait aucune hâte de profiter de la liberté reconquise. Il restait d'ailleurs à remplir l'indispensable formalité de la levée d'érou.

— J'irai ce soir rue Notre-Dame des-Champs... se dit-il, l'essentiel à présent est de revoir Jean-Jeudi et de lui arracher son secret !...

En attendant le retour de Jean-Jeudi, René se mit à penser à Berthe, à Berthe qu'il avait vue et qui sans doute en ce moment portait à Mme Leroyer la nouvelle de l'heureuse issue du procès.

Angèle devait être bien malade puisqu'elle n'assistait point à l'audience, mais comment avait-elle envoyé à sa place la jeune fille qui ne savait rien du passé ?

Ceci intriguait beaucoup René.

Une demi-heure s'écoula.

Jean-Jeudi reparut entre deux gardes.

Il avait l'oreille basse et la mine piteuse.

Le mécanicien s'approcha vivement de lui et lui demanda :

— Pourquoi cette physionomie de l'autre monde ? Êtes-vous condamné ?

— Oui, ma vieille... Ils ont eu le toupet de me condamner !...

— A combien ?

— A huit jours.

René sourit.

— Ah ! murmura Jean-Jeudi d'un ton vexé, ça te semble drôle.

— Assurément non, mais huit jours sont vite passés...

— Je ne dis pas le contraire, mais quand on n'a rien fait, c'est vexant ! Eh bien ! et toi ?

— Acquitté.

— Mes compliments !... Tu as de la chance... J'en suis aise, parce que tu es un bon zig !... mais j'espérais si bien sortir avec toi !...

— Nous nous retrouverons dans une semaine...

— Parbleu !... seulement, c'est long, une semaine.

— Ça vous donnera le temps de penser à votre héritage... fit René avec intention.

Jean-Jeudi poussa un soupir et murmura :

— Voilà vingt ans que j'y pense, et je n'aime pas les affaires qui traînent...

Il ajouta :

— Dis donc, avant l'audience tu m'as offert de casser une croûte... Je n'avais pas faim, j'ai refusé.

Mais, maintenant que je sais à quoi m'en tenir, j'accepterais bien un morceau de n'importe quoi, avec un verre ou deux de liquide pour le faire couler...

— J'allais vous l'offrir... répliqua le mécanicien.

Les actes d'accusation, les réquisitoires, les plaidoiries, tout ça m'a creusé et je vous tiendrai volontiers compagnie.

René frappa à la grille et demanda au cantinier de servir un repas et du vin.

Cinq minutes après les deux hommes étaient assis sur un banc de pierre devant un plat de choucroute garnie d'une saucisse de Lorraine et accompagnée des deux bouteilles de vin réglementaires.

Jean-Jeudi, échauffé déjà par les libations du matin, excité par sa comparution devant le tribunal, agacé par ses huit jours de prison, avait la tête lourde et la langue épaisse.

Il était vraisemblable que quelques rasades suffiraient amplement pour le rendre bavard, aussi René lui versait sans relâche et se contentait de trinquer, mais sans presque boire lui-même.

A la fin de la première bouteille les yeux du vieux bandit se rapetissaient et brillaient comme des lucioles. Il devenait loquace et joyeux.

Jean-Jeudi regarda son interlocuteur avec l'hébetement d'un homme dont la raison chavire.

René comprit que Jean-Jeudi était à point et que le moment des confidences sérieuses approchait.

— Ah çà ! positivement, il s'agit donc d'un grand secret ? demanda René à demi-voix.

— Chut !... parle pas si haut !... Mets une sourdine, ma vieille... Oui, il s'agit d'un secret énorme, et quoiqu'on ne puisse pas le faire coiffer, après vingt ans, ils auront peur de l'esclandre, attendu que ce sont des gens de la haute, et on les fera chanter sur un air de ma composition !... je ne te dis que ça ! tu verras ! c'est épatant comme ils casqueront !

La suite au prochain numéro.